

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

Mme Bernard J. Deleazal à Mme Ludovic Deleazal, terrain, Erato, Thalie, Johnson et Galvez; terrain, Solomon, Hennessey, Palmyre et Banks, \$1,400.

P. G. Charbonnet à la Magnolia Realty Co., bail de la propriété Nos 1739-41 Champs-Elysées, pour un an, à \$25 par mois.

Edward Bartych à Mlle Mary Fitzgerald, terrain, Chipewa, St-André, St-Thomas et Ste-Marie, \$1,900.

Peter J. Holmes à Wm O. Wark et épouse, 2 terrains, St-Patrick, Baudin, Olympia et Banks, \$1,300.

Mme John Jos. McEvoy et als à Mme Eugene P. McCarthy, terrain, Félicité, Franklin, St-André et S. Remparts, \$3,000.

Joseph A. Miller à la Greater N. O. Homestead Ass'n, 2 terrains, Franklin, Painters, Milano et Tonti, \$4,250.

N. O. Land Co. à Mme Jno. G. Ohlendorf, 4 terrains, Milne, Brags, Ierville et Harrison, \$1,175.

Henry Adolph à la Southland Realty Co., terrain, Liberté, Howard, Delachaise et avenue Louisiana, \$1,400.

Duncan Kenner Brent et als à la Jahncke Realty Co., portion, Howard, Carondelet, Baronne et Calliope, \$5,000.

Peter Copland à Mme Fred. Hill, terrain, Bienvenue, Conti, Villère et Robertson, \$1,800.

Pokorny Realty Co. à M. E. Netter, sous-louage du rez-de-chaussée de la propriété maintenant occupée par M. E. Levey & Co., No 138 rue St-Charles, formant un "L" avec le magasin rue Commune, dans l'îlot borné par Canal et Camp, pour 57 mois, à \$300 par mois.

Mme Christian Larsen à Christian Larsen, terrain, Carondelet, Bordeaux, Upperville et St-Charles, \$4,400.

Laurent Bonnée à la Magnolia Realty Co., bail de la propriété No 3033 rue Dumaine, encoignure Saicedo, pour un an, à \$15 par mois.

N. O. Land Co. à la Suburban Bldg and Loan Ass'n, 2 terrains, Rosemary, Homedale, Taylor et Woodlawn, \$1,200.

Dryades Bldg and Loan Ass'n à George T. Ward, 2 terrains, Banks, Baudin, Solomon et Carrollton, \$2,500.

Valentine Edler à la Dryades Bldg and Loan Ass'n, 2 terrains, Lafayette, Roman, Port et Prieur, \$600.

Sebastiano Mandina à Erasmo Pipitone, terrain, Pierce,

Ulloa, D'Hémécourt et Carrollton, \$1,500.

Mme Wm W. Wall et als à Leon Benedito, bail du "Old Ruby Café", Nos 610-12 rue Commune, entre St-Charles et Camp, pour 6 ans, à \$250 par mois.

Robert J. Mainegra à la Union Homestead Ass'n, 2 terrains, avenue Carrollton, Jeannette, Dublin et Birch, \$5,000.

Harry J. Peneguy à la Eureka Homestead Society, terrain, Carondelet, Jackson, St-Charles et Philip, \$3,150.

Acquéreur au vendeur, même propriété \$3,150.

Ernest A. Carrère Co. Ltd à la Acme Homestead Ass'n, terrain, St-Roch, Espagne, Rocheblave et Tonti, \$400.

Acquéreur à Placide J. Revoile, même propriété, \$900.

Mme C. L. Seemann à J. E. Lytle, bail de la propriété No 1529 rue Nashville, entre St-Charles et Hurst, pour un an, à \$60 par mois.

Robert C. Servat à Stephen Kluchin, 2 terrains, Dauphine, Forstahl, Bourgogne et Reynolds, \$1,200.

Joseph Codefer à Salvatore Briuglio, terrain, Kerlerec, St-Claude, Marais et Esplanade, \$1,800.

Walter L. Gleason à Corinne Legier, son épouse, terrain et étendue, Pierce, Scott, Banks et Baudin (donation), propriété évaluée à \$2,200.

Ike Herdman à John Foto, terrain, Jackson, Franklin, Saratoga et Josephine, \$1,400.

John H. Roberts à George Linn Jr, 3 chevaux, 3 mulets, 3 wagons, 4 tombereaux et autres propriétés mobilières, \$1,710.

Allô! Allô!

S'il est des clients qui ont le droit (ou plutôt qui auront le droit, car la ligne n'est pas encore construite) d'être exigeants, c'est à coup sûr ceux qui téléphoneront de New-York à San Francisco et Los Angeles et inversement. Songez en effet que la distance entre ces villes est d'environ 3,000 milles. La ligne devra être en fil de cuivre absolument pur, de cinq millimètres de diamètre, et tous les quatorze kilomètres un relais renforcé de courant devra être installé. C'est dire que le prix de construction de la ligne sera fort élevé.

Mais ce n'est pas là le seul point qui inquiète les ingénieurs. La distance entre New-York et San Francisco détermine entre les deux villes une différence de temps de trois heures.

La durée d'utilisation pratique

de la ligne en sera réduite d'autant. On estime qu'elle ne donnera lieu à des transactions actives que pendant environ quatre heures par jour. Dans ces conditions, on a songé — tant pour couvrir les frais d'installation que pour éviter l'encombrement — à appliquer une taxe élevée. Elle vient d'être fixée à vingt dollars la conversation d'une durée de trois minutes!

Pour les chauves

Vous êtes chauve, et manquant de philosophie, vous vous en montrez navré...

Voulez-vous que vos cheveux repoussent?

C'est bien simple: allez au pôle Sud ou au pôle Nord et vous ne tarderez pas à avoir du poil, pardon, du poil sur la tête.

M. Shackleton, le célèbre précurseur de Scott, n'a pas pénétré jusqu'au pôle Sud, mais il a fait une découverte qui ne manque pas d'importance... capillaire, sinon géographique. On ne la connaît que depuis hier, grâce à une communication de l'explorateur.

L'air froid des régions polaires fait pousser les cheveux. Des gens de son équipage, affligés d'un commencement de calvitie ou ayant des cheveux clairsemés, sont revenus avec une chevelure mérovingienne.

Grâce au séjour de quelques mois aux pays des glaces, leur système pileux avait pris un développement à faire tomber en pâmoison tous les artistes en cheveux.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS

Groupe de l'Alliance Française

CONCOURS DE 1913-1914.

PROGRAMME:

L'Athénée Louisianais propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours:

'LES ORATEURS DE LA REVOLUTION FRANÇAISE'.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er Mars 1914 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur recevra une médaille d'or et un prix de \$50.00 en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille. Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera

reproduite sur un étui en bois cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, outre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire: PERNETEAU, BUSSIÈRE ROUEN, P. O. BOX 725, Nouvelle-Orléans.

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée du Septième District, portant le numéro municipal 2912, dans l'îlot de rues Burdette, Pansia et Spruce.

Poydras Homestead Association, en liquidation, vs. Mme Grace Lopez, épouse de Louis Debat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,888 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procureur à vendre, à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Imion et Gravier, dans le District de cette ville, le JEUDI, 5 février 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, ventes et privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Burdette, Adams, Pansia et Spruce, désigné par le numéro dix sur un croquis annexé à un acte passé devant A. J. Vilbré, ancien notaire en cette ville, le 1er août 1905, et par le même numéro sur un croquis de voyer dressé par H. C. Brown, député voyer de ville, daté du 18 mai 1912, annexé à un acte de vente passé devant William F. Brewer, notaire, le 4 juin 1910, suivant lequel dit dernier croquis le dit lot est situé à une distance de cent vingt pieds de la rue Spruce, et mesure trente pieds de face à la rue Adams, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions — Comptant; l'acquéreur devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS DEWITT, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans. ERASTE VIDRINE, Avocat pour la demanderesse. Jan 3 à 9 16 23 30—fév 5

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Fergus G. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,888 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Walter P. Lee, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. J. ZACH SPEARING, Avocat. Jan—6,10,15

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Dr. Hugh Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,810 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par James Kelly, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. JOHN BASSICH, JR., Avocat. Jan—6,10,15

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Nicolo Migliore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 18,888 — Division E—Avis est par le présent donné à présent une pétition à la Cour Civile de District d'Orléans des lettres d'autorisation exécutoires dans la succession de Nicolo Migliore, décédé marié.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Jan—6,10,15

The Allenburys' Foods. Une Bonne Portance dans la Vie. Les mères doivent savoir que leur enfant mal nourri en ressent plus tard, et que si elles ne peuvent pas nourrir leur enfant, elles peuvent lui donner Allenburys' Foods. Les Allenburys' Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache assimilable au lait maternel, et sont digérés facilement. Les 'Allenburys' Foods. NOURRITURE No. 1. De la naissance à 3 mois. NOURRITURE No. 2. De 3 à 6 mois. NOURRITURE No. 3. De 6 mois à plus. ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

SPORTSMEN'S SPECIAL

FRISCO LINES

LOUISIANA SOUTHERN R. R. (N. O., T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Yslosky. 5:00 A. M. || 6:05 A. M. || Départ Shell Beach Ar. Nouvelle-Orléans 4:10 P. M. 5:15 P. M.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.